



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1er AVRIL 2026

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,
Mesdames les Administratrices,
Messieurs les Administrateurs,

Ce Conseil d'Administration est le premier CA du CNFPT après les élections municipales du mois de mars qui ont des conséquences importantes pour notre établissement, puisqu'il est organiquement lié aux collectivités locales.

Le président du CNFPT, vient de nous confirmer, sa détermination à poursuivre son action à la tête de l'établissement. Dans les bourrasques que connaît le CNFPT, avoir un cap contribue à la stabilité de l'établissement en poursuivant la feuille de route que constitue le projet d'établissement.

La situation reste, en effet, doublement préoccupante :

D'une part, pour la fédération CGT des services publics, la progression des partis et du nombre d'élus locaux qui prônent des politiques discriminatoires, voire xénophobes et mono-obsessionnelles sur les questions sécuritaires est effrayante.

Ces partis n'interrogent d'ailleurs jamais les causes sociales, ne proposent jamais de politique de prévention et de renforcement de la cohésion sociale. Le corollaire de ces politiques de régression trouve leur écho au niveau international avec la montée des conflits exacerbés par le développement des impérialismes, des nationalismes et la volonté d'accaparer toutes les richesses au profit d'une poignée, **partout la loi du plus fort et rien pour les peuples à part des bombes et la misère, qui tuent les uns et enrichie les autres !**

Plus que jamais, le travail mené par le CNFPT sur l'enjeu de retisser des liens de cohésion sociale dans l'ensemble des territoires et dans la continuité du colloque de Rouen, est donc un impératif majeur.

D'autre part, l'épée de Damoclès qui pèse sur les recettes du CNFPT avec l'article 135 de la loi de finances reste suspendue au-dessus de nous.

Ce hold-up de 45 millions est non seulement inacceptable en soi, mais la manière dont a été prise cette mesure constitue une atteinte gravissime à la libre administration des collectivités, à la démocratie sociale, au paritarisme. N'en déplaise au Conseil constitutionnel.

L'ensemble des fédérations de fonctionnaires de la fonction publique territoriale s'est adressé au Premier ministre pour demander une rencontre.

D'autre part, la CGT et l'ensemble des fédérations ont pris l'initiative d'une pétition nationale relayée par l'établissement. Elle vient d'être lancée et l'ensemble de nos forces militantes entendent la relayer dans toutes les collectivités territoriales, dans tous les services, auprès des agent-es des collectivités

locales.

Mais cette pétition ne concerne pas que les agent·es. Elle concerne toutes celles et ceux qui sont attachés au service public. Elle concerne toutes celles et ceux – élu·es, citoyen·nes, usager·es - qui savent que la qualité du service public local dépend de la qualité de la formation de ceux qui la rendent, et donc des moyens financiers de l'établissement qui assure cette formation.

Les équipes municipales se mettent en place. Elles ont été élues sur des projets. Elles vont avoir besoin de fonctionnaires territoriaux formés pour les décliner. Car ce sont les fonctionnaires, qui part leur travail concrétisent et mettent en œuvre les politiques publiques c'est à ce titre, en permettant de mettre en œuvre les politiques publiques choisies par le vote que les fonctionnaires permettent de faire vivre la Démocratie.

Les fonctionnaires sont, à travers leur statut, garants des grands principes républicains comme l'égalité, la neutralité, la laïcité... Ils doivent donc être bien traités (et c'est d'ailleurs pourquoi on parle du traitement des fonctionnaires et pas de salaire) bien traités et bien formés !

Les équipes municipales savent pouvoir compter sur le CNFPT pour les accompagner, par la formation de leurs agent·es, pour cette mise en œuvre.

Mais le CNFPT ne pourra répondre à ce défi qu'en ayant les moyens financiers indispensables pour former les agent·es des collectivités locales. Au lendemain de ces élections municipales, l'exigence que porte la CGT et l'ensemble de nos fédérations de l'annulation de la mesure de plafonnement des recettes est d'autant plus légitime. Nous invitons donc, toutes celles et ceux qui partagent le souci de défendre et renforcer le droit à la formation professionnelle des agents des collectivités, à défendre et renforcer le CNFPT, et à relayer le plus largement possible cette démarche pétitionnaire en ligne.

**Par le CA du CNFPT,
Le 1er avril 2026**